L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 MARS 1852.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE.
No 83, RUE DE CHARTRES.
Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général et du Conseil de la Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 12 MARS

ELECTIONS DE VILLE.

CANDIDATS WHIGS.
Maire.
A. D. CROSSMAN.
Trésorier.
WM. H. GARLAND.
Contrôleur.
C. DE BUYS.
Voyer.
L. H. PILIE.
Commissaire des rues.
JAMES JOLLES.
Recorders.
District T. H. SHIELDS.
J. J. FABRE.
J. SOLOMON.
Aldermen.
District GEORGE ALLEN.
I. N. MARKS.
W. P. CONVERSE.
JAMES STOCKTON.
W. C. TOMPKINS.
T. W. COLLENS.
Geo. CLARKE.
E. GICQUEL.
P. PECQUET.
JOHN LAIDLAW.
L. CASTERA.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE,
Transmise à l'Abeille.

BATON ROUGE, 11 mars.

[illegible] Sénat [illegible] des écoles publiques gratuites. La session exécutive, le corps a confirmé la nomination de M. M. Reynolds, comme juge de la 4eme Cour de District; J. M. Scott, J. Ivey et Peter Peterson, comme [illegible] du port, des 1er, 2nd et 3me districts de la ville de la Nouvelle-Orléans. Egalement, les nominations de A. D. Hall, peseur de foin à Lafayette, de A. Guillotte et de F. H. Wagstaff, inspecteurs de [illegible] à N. Orléans.

La Chambre a passé un bill abonnant la place de peseur de foin et un autre pour exempter de taxes les sociétés [illegible] et l'Asyle des Orphelins. La Chambre a en outre adopté le bill relatif à l'enregistrement des votans.

HOMESTEAD BILL.—Voici un mot assez difficile à traduire et on n'en rend parfaitement le sens que par une périphrase. Le *homestead bill* est un projet de loi qui déclare insaisissable une partie des biens du citoyen. Quant à la limite elle varie selon les Etats et les législatures. Et à ce propos il existe assez généralement ici une erreur sur le bill présenté à la législature. On s'imagine que le projet de loi déclare insaisissables les meubles d'un débiteur jusqu'à concurrence de $1,250. On se trompe. Le débiteur est protégé jusqu'à concurrence de $1000 pour ses biens immobiliers et de $250 pour ses meubles.

EUROPE.

Le steamer *Asia* est arrivé à Halifax dans la matinée du 4 courant. Il apporte des nouvelles de Liverpool jusqu'au 21 février et de Paris jusqu'au 19.

Le cabinet anglais a envoyé sa démission à la reine, après avoir essuyé un échec au sujet du bill des milices présenté par lord John Russell. Lord Palmerston ayant proposé un amendement, le ministère s'y opposa, ce qui n'empêcha pas la clause d'être adoptée par 136 voix contre 125. On était loin de s'attendre à ce résultat, car la veille encore le ministère avait remporté dans la même chambre un succès signalé.

Maintenant quel sera le successeur de lord John Russell. Au départ du steamer toutes sortes de rumeurs circulaient à Liverpool. On pensait qu'une coalition entre sir James et lord Palmerston [illegible]. Le succès de ce dernier n'est cependant point considéré comme probable, et on penche plutôt à croire que le comte Derby, recueillera la succession de l'ancien premier.

Le *Times* dit que le ministère s'est hâté de se retirer afin de ne pas essuyer un échec beaucoup plus grave sur la question du Cap de Bonne Espérance.

En Irlande, plusieurs membres du clergé catholique se sont rendus impopulaires en s'élevant contre les sociétés secrètes. Le but de ces sociétés est de s'entendre pour cesser de payer la rente aux propriétaires.

France.

La nouvelle loi sur la presse a été promulguée.

Lord Normanby a fait savoir au président la lettre de son souverain, qui le rappelle en Angleterre. Lord Cowley, le nouvel ambassadeur de la Grande Bretagne, est arrivé à Paris.

On parle encore d'une crise ministérielle.

On dit que la disgrâce du général St Arnaud provient de ce qu'il a refusé de signer un décret ordonnant [illegible] de plusieurs employés de l'administration [illegible] de la famille d'Orléans. Le [illegible] de la guerre a été confié à [illegible].

La [illegible] dit que le président se propose [illegible] des exilés du corps législatif [illegible].

Espagne.

[illegible] Le ministère a [illegible] le poignard qui a servi à [illegible] et les fragments en [illegible]. Le [illegible] de Merino a été brûlé.

Italie.

On [illegible] être sur la trace du meurtrier de [illegible].

L'anniversaire de l'établissement de la République a été célébré à Rome malgré les efforts de l'autorité pour empêcher les manifestations populaires.

Belgique.

La correspondance du *London Chronicle* annonce que des agens français ont été envoyés en Belgique pour gagner l'armée et pour semer la discorde parmi les différentes classes de la population. Le parti catholique, qui a obtenu la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, paraît fort bien disposé en faveur de Louis Napoléon. Le clergé se fait surtout remarquer par ses sympathies pour l'Elysée. Cependant le gouvernement ne reste pas inactif, et quatre mille hommes ont été ajoutés à l'armée tandis que de toutes parts on fortifie les places de guerre.

Congrès.

Séance du 4 mars.

SÉNAT.—M. Shields présente une pétition de la compagnie de steamers entre les Etats Unis et l'Irlande, demandant l'établissement d'un service de paquebots à vapeur entre New York et Galway. L'honorable sénateur appelle l'attention du Congrès sur cette pétition.

M. Wade présente une résolution votée par la législature de l'Ohio, demandant qu'un canal soit creusé autour des chutes de Ste Marie.

M. Chase présente un mémoire signé de quatre mille personnes demandant qu'un canal soit creusé autour des chutes de l'Ohio.

M. Gwin présente un mémoire des mineurs du Sacramento demandant qu'un chemin de fer national soit construit de l'Atlantique au Pacifique, et s'élevant contre le projet de M. Whitney.

M. Davis présente une pétition de quelques négocians de New York et de Boston, qui engagent le gouvernement à ne plus passer de contrats pour le transport de la malle par steamers.

M. Gwin rapporte un bill pour établir un chantier de marine et un dépôt naval près de la Nouvelle-Orléans.

M. Underwood présente un bill pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer entre Alexandria et Orange.

Le Sénat adopte une résolution de M. Gwin, dont l'objet est de demander au gouvernement des renseignemens sur nos relations avec le Japon.

Une autre résolution présentée par M. Clemens, et dont l'objet est d'obtenir des informations précises sur les steamers de Chagres et de New York, est également adoptée.

Le bill accordant des terres à l'Etat de Iowa est pris en considération. M. Dodge termine son discours.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Une motion pour reconsidérer le vote qui a renvoyé le bill accordant des terres au Missouri, à l'examen du comité général, est déposé sur le bureau.

M. Stephens présente les résolutions de la Législature de la Géorgie, recommandant au gouvernement de persévérer dans la politique qu'il a suivie jusqu'à présent vis-à-vis des nations étrangères, d'éviter les alliances dangereuses et de ne point s'écarter des principes qui ont jusqu'à présent fait la grandeur de notre pays. La Chambre ordonne l'impression de ces résolutions et les dépose temporairement sur le bureau.

M. Hall, du comité des terres publiques, rapporte des bills pour accorder des terres à l'Ohio, l'Indiana, l'Illinois, le Missouri et le Wisconsin. M. Marshall se prononce en faveur de la concession aux deux premiers Etats, afin qu'ils puissent construire un chemin de fer pour les mettre en communication avec la Caroline du Sud et la Géorgie.

La Chambre se constitue en comité général pour délibérer sur le bill qui accorde une certaine portion de terres à chaque chef de famille. Après une courte discussion, la séance du comité est levée.

Sur la proposition de M. Jones, la Chambre insiste sur les amendemens qu'elle a introduits dans le bill relatif aux gratifications en terres et propose au Sénat de nommer un comité de conférence.

Un bill faisant une allocation pour l'amélioration de certains ports est adopté.

La Chambre s'ajourne.

MEXIQUE.

Par un arrivage de Vera Cruz nous avons reçu hier des journaux de Mexico jusqu'au 25 du mois dernier. Le gouvernement a retourné à la chambre qui en avait pris l'initiative, la loi qui supprime les alcaldes de cuartel.

«L'application du droit de *consumo* vient de recevoir une modification importante. M. Esparza, cédant aux justes observations qui lui ont été faites, est revenu sur sa première résolution. Le 18 février l'administrateur de la douane maritime de Vera Cruz a reçu, du ministère des finances, une circulaire par laquelle il lui a été donné avis qu'il est dérogé aux articles 10 et 11 du règlement établi le 1 décembre dernier, pour la perception du droit de *consumo*; c'est à dire qu'à avenir, le droit de consumo ne se percevra plus dans les ports.

La Chambre des Députés a adopté une résolution dont le but est d'interdire au gouvernement le renouvellement du contrat du tabac.

La commission de justice de la chambre des députés a conclu à la suppression du tribunal de commerce et de la junta de fomento.

Le 14 février, a eu lieu, dans la capitale de Guerrero, la célébration du funèbre anniversaire de la mort du général Vicente Guerrero.

Nous lisons dans le *Trait d'Union*:

Le général Uraga voyage en ce moment sans que l'on connaisse le but de ses pérégrinations évidemment politiques. Parti de Tampico à bord du vapeur *Yaltie*, en compagnie de son aid-de-camp, le capitaine J. Mazarrieta du député G. Cavazos, de M. Pina y Cuevas et de M. Juan Adasol, il est arrivé le 30 janvier à la Nlle Orléans. Le 6 février, il a quitté la Nouvelle Orléans pour le Nord, où il devait s'embarquer pour la Havane, de la Havane, il devait revenir à Mexico. Le député Caravazos est revenu à Vera Cruz avec le *Bonita*.

Un M. P. Maynel déclare dans le *Defensor* de Tampico, qu'il a trouvé la *quadrature du cercle*. Voici la solution qu'il soumet au jugement de Mathématiciens.

«Après avoir analysé, dit-il, suivant mes connaissances et mon intelligence, le diamètre du cercle, je dis que ce diamètre représente deux quantités dans l'opération de la formation du cercle, c'est à dire, qu'un diamètre de 120 lignes, formant le cercle, donne à ce dernier 375 lignes de circonférence, et que dans cette opération se trouve soumis à une loi de telle nature que le diamètre 120 me donne une quantité de 125 un tiers. Comme on a toujours cru pouvoir unir le diamètre sans tenir compte de son excédant, il en est résulté qu'on n'a jamais trouvé la quadrature du cercle. Comme 120 donne, dans cette opération, un résultat de 127 un tiers, cette dernière quantité doit être l'unité, et la quadrature se trouve parfaite.»

Les citoyens de Pensacola et des comtés voisins se sont réunis dernièrement à Warrington, près de l'arsenal maritime, pour aviser aux moyens à prendre en vue de l'exposition industrielle qui, selon le projet du Dr Plough, s'ouvrira à la N. Orléans au mois de mai de l'année prochaine. Le meeting était présidé par le major W. K. Chase, Le Dr Plough, M. W. N. J. Kelly et le colonel Laundrum ont pris successivement la parole. Puis l'assemblée a voté des résolutions pour approuver l'idée de l'exposition et prie le Congrès de faire construire au chantier de marine de Pensacola un bâtiment de guerre comme échantillon de l'architecture navale du Sud. Un comité de vingt cinq membres a été nommé pour rédiger le mémoire qui doit être adressé au Congrès, et la réunion a ensuite désigné vingt cinq délégués chargés d'être présens à l'exposition.

Le steamer *City of Glasgow*, a quitté Philadelphie pour Liverpool le 4 de ce mois avec quelques passagers et $10,000 en espèces.

THEATRE D'ORLEANS.—La seconde représentation de *Lucie de Lammermoor* aura lieu demain au théâtre d'Orléans.

Le troisième bénéfice de la saison est celui de M. Fiot, le régisseur général du Théâtre d'Orléans. Il est fixé à lundi et nous avons sous les yeux l'attrayant programme de la soirée. Nous en parlerons demain.

PANORAMA DU NIL.—Le Panorama du Nil est en pleine vogue. L'intérêt de ce spectacle joint aux lumineuses explications de M. Gliddon justifie l'empressement que l'on met de toutes parts à se transporter le soir au Commercial Exchange. Les explications orales du savant professeur servent à l'intelligence des scènes qui se déroulent sous les yeux du spectateur, et permet à celui ci de saisir le caractère de chaque tableau.

EXAMEN [illegible].—L'examen mensuel de musique, dans l'excellente institution de Mme Deron, aura lieu ce soir à sept heures.

Chronique Locale.

[illegible]

UN NOYÉ.—[illegible]

ENQUÊTES.—Le coroner Wilkinson a tenu une enquête hier sur le corps d'un jeune homme dont le costume dénote un matelot, trouvé noyé dans le [illegible]. Verdict en conséquence.

Une autre enquête a été tenue sur le corps de Patrick Carrighan, âgé de 35 ans, trouvé mort à l'[illegible] de la 1re municipalité. Verdict mort d'intempérance.

FEUILLETON.

OLYMPE DE CLEVES.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

XXXI.

SERPENT No 1.—(Suite.)

—Ecoute, dit Mailly, pendant que le capitaine essayait dans les glaces d'adorables minauderies et de magnifiques mouvemens de tête et d'épaules, et qu'Olympe divertie sourait, écoute moi, duc, toi qui es un des plus braves parmi les braves de cette cour.

—Ecouter! je ne fais que cela depuis ton arrivée, mon cher, et je n'ai encore rien pu entendre qui valut la peine d'être entendu.

—Entends donc ceci. Cette femme est mon bien!

—Comte, tu es dans l'erreur, Mlle Olympe est cataloguée.

—Comment, cataloguée?

—Elle appartient à l'art, au théâtre.

—Duc, si tu me l'enlèves....

—Qu'arrivera-t-il, insensé! dit Pecquigny en se levant. Empêche-la de s'ennuyer, et je te le jure, elle ne m'écoutera plus.

—Oh! s'écria Olympe en saisissant les mains de Mailly qui chancelait. Comte, vous avez pu faire pour moi tout ce que vous avez pu faire, et cependant....

—Cependant?....... fit Mailly avec angoisse.

—Cependant, tu l'ennuies! interrompit le duc. Elle aime la comédie, tu l'en prives, cordieu! Elle qui sait jouer à faire pleurer les autres, pourquoi la forces-tu de rougir ses beaux yeux dans la solitude?

—Ah! Olympe!

—Eh oui, elle s'ennuie. Je te l'ai dit, c'est par là que je la persuaderai, en dépit de toi, en face de toi, je ne ruserai point, je ne serai point un ennemi déloyal, j'irai à elle, je lui offrirai le contraire de ce que tu lui donnes, et je réponds de ses préférences.

—Mensonge! un amour vrai, libertin! athée! s'écria Mailly.

—Ton amour, un amour vrai! Allons donc! répliqua le duc. Ton amour, c'est un amour commode, qui se compose de toutes les petites lâchetés au moyen desquelles tu enjolives ta vie. Tu veux que je respecte cela! tu veux que je m'accommode, comte, de la petite maison hypocrite dans laquelle tu te sauves contre tes créanciers, tes femmes et tes maîtresses! Tu veux que je me paie de tes yeux langoureux, de tes soupirs, de tes jérémiades, quand je te sais sortant de chez un ministre près duquel tu as intrigué, et de chez une femme de la cour près de laquelle tu es allé soupirer!

—Je ne sors pas d'où tu dis.

—C'est bien pis, tu sors de chez ta femme.

Olympe lança un regard sec à Mailly.

Le comte fut frappé comme d'un coup d'épée.

—Allons! dit-elle fatiguée.

—Olympe, répondit-il, vous ne savez pas ce que j'allais y faire, chez ma femme.

—Eh! mon ami, reprit Pecquigny, tu allais lui jurer que tu ne viens pas de chez Olympe, comme tu voudrais prouver à Olympe que tu ne reviens pas de chez la comtesse.

—Monsieur le duc, dit tout à coup le comte de Mailly en se redressant, vous avez passé les bornes; c'est se mêler d'une façon plus qu'impertinente de mes affaires.

—De gros mots!

—Suivis d'effet.

—Bon! un coup d'épée dans ta petite maison. Voilà de jolies manières!

—Alors, n'insultez pas!

—Alors, n'aie pas le double situation de l'amphibie, ne respire pas à la fois avec les branches et avec les branchies.

—Duc, nous nous expliquerons en bas.

—Et quand je t'aurai tué, ou quand tu auras couché sur la neige un capitaine des gardes du roi, cela ne prouvera pas que tu n'as pas à la fois une maîtresse qui gêne ta femme et une femme qui gêne ta maîtresse. Cordieu! mon ami, choisis, ne prends pas tout. Est-ce ta maîtresse que tu veux? emporte là, mais si loin que nous ne puissions plus la voir. Je te l'ai déjà dit. Est-ce ta femme? alors ouvre-nous à deux battans la porte de la petite maison. C'est un assaut, qu'y veux tu faire?

Olympe jeta un regard sur le comte.

—Olympe! Olympe! s'écria Mailly éperdu, car il avait saisi je ne sais quoi de flottant dans ses yeux.

—Monsieur le duc a raison, dit celle-ci avec froideur, c'est une décision qu'il vous faut prendre.

—Vous aimez donc quelqu'un, alors? dit Mailly; cette explication de tantôt, cette réconciliation, c'était donc un mensonge?

Il comptait avec ces mots fatiguer ou piquer le duc, mais il avait affaire à un rude jouteur, difficile en paradoxes.

Celui-ci, sans se déconcerter,

—Quoi! lui dit-il, tu n'as pas de honte?

—Honte, de quoi?

—Tu t'es expliqué tantôt avec elle?

—Certes.

—Et vous vous êtes raccommodés?

—Je le crois.

—Et tu ne t'aperçois pas que si tu te re brouilles dans la même journée avec la femme qui t'a pardonné le matin, tu es un homme perdu!

Olympe sourit au plus fort.

Pecquigny avait les honneurs du triomphe.

Le comte laissa errer ses yeux hagards à l'aventure, cette logique était au dessus de ses forces.

—Olympe! Olympe! s'écria-t-il en joignant les mains et se tournant suppliant vers sa maîtresse, Olympe, je n'ai plus rien au monde que ton amour!

—Bel effort! murmura Pecquigny.

—Olympe, continua Mailly, je n'ai plus rien au monde que ta probité, que ta foi!

Pecquigny n'osa plus rien ajouter, il eut bien se celle pour qui depuis une heure il combattait avec l'espoir de s'en faire un auxiliaire.

—Olympe, reprit Mailly, tous les sacrifices qu'il te faudra faire, je les ferai, mais, dis-moi, je t'en conjure, que tu ne te laisseras pas persuader, dis-moi que je n'aurai pas cette mortelle douleur de te savoir vaincue par le mauvais démon qui veut t'abaisser comme il m'abaisse.

—Comte, dit-elle, je n'aimerai jamais celui qui me donnera seulement la moitié de sa vie. Donnez moi tout.

—Ah! fit Pecquigny, y es tu?

—Soit! murmura Mailly d'un air sombre, je n'en aurai pas le démenti. Tout à toi, Olympe, tout à toi. Seulement, chasse d'ici cet homme, qui sait bien que je ne puis le tuer.

Olympe s'avança vers Pecquigny, qui attendait souriant.

—Monsieur le duc, *monseigneur* et *maître* à parle, dit-elle, ne le rendez pas malheureux. Il faut pour moi tout ce qu'il peut, plus qu'il ne peut même.

—Non, dit Pecquigny, non! je ne m'en irai d'ici que quand il vous aura remise dans le flot du monde. Vous n'êtes pas à lui, vous êtes à vous, vous êtes à nous.

—Enfin, démon, que veux-tu? cria Mailly écumant de colère.

—J'apporterai à mademoiselle deux rôles nouveaux. Je veux qu'elle les étudie.

—Non.

—Oh! elle dira oui.

—Dites ce que vous voulez, Olympe.

—J'aime mieux étudier des rôles que de mourir d'ennui. On ne fait pas mal en étudiant des rôles.

—Tu vois bien, comte, elle parle comme un beau livre. Laisse la donc, tu lui paraîtras meilleur par la comparaison.

—Lâche!

—Tu me fais rire. Regardez le, Olympe, c'est le plus jeune, le plus brave, le plus beau de nous tous, il n'a pas assez de ces avantages, il lui faut ajouter l'hypocrisie. Jouez donc avec nous jeu franc, jeu sur table, et nous te ferons raison. Voici vos rôles, Olympe, les jouerez vous?

Elle regarda Mailly.

—Oui, dit-il, qu'elle me dise demain. Je vous ai trompés,—si c'est pour son bonheur, je lui dirai: Vous avez bien fait.

—Ah! fit Pecquigny, je suis battu, comte, n'allons pas plus loin.

Il s'inclina.

—Cordieu! continua-t-il, Olympe, voilà un homme qui vous aime!

Et il salua encore.

—Tenez, reprit-il, étudiez la *Fausse Agnès*, c'est un charmant personnage, et, comme il faut que vous répétiez dans ce rôle, je m'offre à vous pour tout ce qui vous manquera.

Puis, voyant la fureur de Mailly,

—Calme-toi, mon cher comte, calme toi; après ce que tu viens de dire, dors tranquille. Olympe est sacré pour moi. Bien entendu que tu ne lui feras pas d'infidélité politique, sans quoi je reprends mes droits. Tu doutes? Foi de duc, c'est conclu.

Il salua encore avec cette légèreté charmante des gentilshommes de cette époque, baisa gracieusement la main d'Olympe, et laissa tout étourdi le comte, auquel il promit de revenir le lendemain.

Je suis perdu! pensa celui-ci. J'aime ma maîtresse plus que l'honneur de ma femme. Richelieu près de Pecquigny ne fait rire.

XXXII.

Quant à M. le duc de Richelieu, qui paraît aux mains dangereux au comte que Pecquigny, il ne pouvait, on le comprend, rester en si beau chemin.

Après avoir prévenu loyalement le mari, c'est-à-dire après avoir fait la déclaration de guerre, il ne lui restait plus qu'à engager les hostilités.

On voit que la même tactique était adoptée des deux côtés.

Richelieu avait prévenu le mari.

Pecquigny avait prévenu l'amant.

On va voir alors le duc se diriger, après l'entretien qu'il avait eu avec Mailly, vers la maison de Monsieur de Fréjus, à Issy.

Barjac l'y attendait.

Ces grands hommes d'anti chambre ont une intuition d'une sûreté qu'on retrouve difficilement chez les prophètes de la science moderne.

Un sourire échappé dans le premier salon et saisi par le duc et le valet, révéla à chacun d'eux que l'occasion était favorable, le but de l'avertir de ce qu'il se passait.

Richelieu fut introduit.

M. de Fréjus, sobre et formaliste en matière de repas, venait de prendre un dîner dont l'effet avait dû être exhilarant pour son cerveau.

Richelieu, s'apercevant de ces symptômes flatteurs, s'empressa de mettre la conversation au niveau de l'attente de son interlocuteur.

—Monseigneur, j'ai fait selon vos désirs.

Quels désirs, cher monsieur de Richelieu?

—Nous avons eu l'autre jour, vous le savez un petit entretien.

—Ah! oui, pardon!

Entretien dont les bagatelles touchaient toutes à quelque chose de sérieux.

—Oh! duc, vous avez pris au sérieux notre entretien?

—Oui, monseigneur, et ma conscience a été très vivement frappée.

—En vérité?

—A tel point, monseigneur, que dès mon départ, je me suis mis en observation.

M. de Fréjus se dérida.

—Voyons, dit.

—J'ai eu en vue, comme vous, monseigneur, la prospérité, la tranquillité de ce royaume.

—Sans aucun doute, ce doit être le but et le désir de tout bon Français, et monsieur de Richelieu est bon Français entre tous.

—Cependant, monseigneur....

—Eh bien?

—Eh bien, un scrupule m'arrête.

—Ah! fit M. de Fréjus encore une fois ramené aux craintes d'une défection de la part de Richelieu, vous avez un scrupule, vous! un scrupule qui vous arrête!

—Dame! je vous l'ai dit, monseigneur, je suis devenu fort timoré à Vienne.

—Comment, un scrupule! quand moi je semblais au contraire....

—Eh! monseigneur, je viens de vous dire combien Vienne m'a changé!

—Je le vois, mais que craignez-vous, voyons! les coteries de toutes ces femmes ont-elles déteint sur vous sitôt votre arrivée à Paris?

—Ce n'est pas cela, monseigneur.

—Je devine: vous avez vu la reine et vous hésitez.

—Ce n'est pas encore cela, monseigneur, parce que j'ai l'idée de faire le bonheur de Sa Majesté la reine bien plus encore que le bonheur du roi.

—Alors, monsieur, je ne vois pas de scrupule possible de la part d'un diplomate, homme d'épée, homme de cour.

—Mais, monseigneur, fit Richelieu, charmé d'avoir un peu effrayé monsieur de Fréjus, Votre Grandeur ne me fait pas l'effet de me comprendre du tout. Le scrupule que j'ai, je l'ai à cause de vous.

—Bon! Quoi donc? Qu'est-ce que ce scrupule alors?

—C'est un exorde que je cherche.

—Pourquoi faire?

—Mais pour parler.

—Que craignez-vous donc? Le chirurgien, mon cher duc, doit savoir toucher les plaies, et ne suis-je pas un double chirurgien, moi chirurgien moraliste et chirurgien politique?

—Bien répondu, monseigneur. Je commence, et d'abord voici le fait principal: J'ai vu tout ce qu'il y a à la cour.

—Ensuite?

—Ensuite le roi me paraît fort hésitant.

—Vous croyez?

—J'en suis sûr.

—Vous m'inquiétez.

—J'aimerais assez vous entendre, monseigneur, exprimer vos conjectures à ce sujet.

—Dame! c'est un peu à vous à me dire les vôtres.

—J'y vais essayer, alors, répondit Richelieu.

—Voyons, fit Monsieur de Fréjus.

Et Fleury s'enfonça dans un vaste fauteuil, préludant par le souvenir heureux d'une bonne digestion aux joies cachées d'une petite intrigue racontée par le duc de Richelieu.

—Le roi d'abord a distingué Madame de Toulouse.

—Non, non! s'écria vivement M. de Fréjus, une femme de ce rang, c'est comme qui dirait la guerre au sein de la famille royale. Vrai, duc, auriez-vous pensé à Madame de Toulouse?

—J'ai dû penser à tout ce que le roi paraît goûter, monseigneur.

—Et puis il y a un mari.

—Oh! pour le roi, est-il des maris!

—Impossible! impossible! fit vivement Fleury.

—Je m'en doutais bien, monseigneur, à cause de la politique.

—Car enfin, continua M. de Fréjus, si nous devons avoir un maître, au moins faudrait-il qu'il fût choisi parmi nous, et Madame la comtesse de Toulouse se choisirait trop facilement elle-même.

—Monseigneur, vous êtes toute raison. Passons alors au numéro deux.

—Passons.

—Mademoiselle de Charolais?

M. de Fréjus regarda Richelieu en souriant.

—Allons, monsieur le duc, vous y mettez du vôtre. C'est beau.

—Moi, monseigneur, oh! Et puis, le service du roi!

—Biffez le numéro deux, mon cher duc, et cela par intérêt pour les coffres de l'Etat.

—Numéro trois, Mme Paulmier.

—Quoi! Paulmier l'hôtesse!

—L'hôtesse, oui, monseigneur. Cette grosse commère si belle: Vénus à trente ans, peinte par Rubens.

—Oui, mais tous les pages, tous les chevau-légers, tous les mousquetaires, tous les Suisses et tous les écoliers en sont amoureux. C'est une femme qui reçoit plus de billets doux par jour que je ne reçois de lettres dans la semaine. Le roi aurait trop de rivaux.

—Passons. Numéro quatre.—Le roi a distingué pareillement Mlle Olympe de Clèves.

—La comédienne?

—Elle même. Qu'avez vous à dire, monseigneur?

—Duc!

—Elle est à Mme Paulmier ce que la beauté est à l'agrément.

—Oui, elle est très bien.

—Vous la connaissez!

—Peuh!

—Du talent.

—Mais oui, assez, de la vérité surtout.

—Vous l'avez vue jouer?

—On me l'a dit.

—C'est fâcheux que vous ne l'ayez pas vue vous même, vous avoueriez que vous ne connaissez rien d'aussi beau.

—Ah! pour la beauté c'est vrai. Quand cette femme là marche, on dirait qu'elle appuie sur les fibres de votre cœur, et qu'elle les fait vibrer comme des touches de clavecin.

—Allons, monseigneur, je vois qu'on vous l'a très bien dépeinte.

—Sans fard, duc, je l'ai vue jouer. Elle est au perle.

—Eh bien?

—Eh bien! non, ce qu'il faut à Sa Majesté, c'est un amour véritable, un amour de cœur, si l'on veut, pourvu que nous nous tenions à la source, avec la clef qui dispense ou qui retire, qui ouvre ou qui ferme.

—Mais nous y serons, monseigneur.

—Non.

Et puis, je le répète, le roi a vivement remarqué Olympe.

—Raison de plus: coterie Pecquigny.

—Mais M. Pecquigny deviendra grand quand nous le voudrons: coterie Fleury.

—Duc, réfléchissez, une comédienne, non jamais. Tenez, toi-même reprenant du sérieux, le roi ne doit pas déchoir. Une comédienne dans Versailles ou dans le Louvre, non, ce n'est pas possible. N'exposons pas les gentilshommes à changer en coulisses l'appartement royal.

—Vous avez pris toutes mes convictions monseigneur, dit froidement Richelieu; je me rends, alors.

—Passons comme vous le disiez vous mêmes tout à l'heure, aux autres admirations du roi.

—Passons donc au numéro cinq.

—Qui a sur votre liste le numéro cinq?

—Madame la comtesse de Mailly.

—Oh! oh! fit Son Eminence, le roi aurait remarqué Mme de Mailly, Louise Julie, épouse de Louis Alexandre de Mailly, amant de Mlle Olympe de Clèves!

—C'est tout plaisir de causer avec vous, monseigneur, il n'est pas de mémoire pareille à la vôtre.

—C'est vrai, duc, on me dit quelquefois que j'ai à peu près celle de votre grand oncle le cardinal.

—Monseigneur, répliqua Richelieu avec une sorte de sécheresse, je n'en sais pas juger beaucoup, je n'ai jamais vu mon oncle et je vous vois.

Cette réserve à double tranchant pouvait passer pour une délicate flatterie.

Fleury la prit ainsi et s'en récria.

—Revenons donc à Mme de Mailly, fit le duc. Elle a des chances. Et d'abord Mme de Mailly est la femme de France qui porte le mieux une robe d'apparat.

—C'est quelque chose!

—Je crois bien!

—Pour un jeune roi coquet.

—C'est vrai!

—Les plus belles mains!

—Le fait est qu'il semble qu'on voit des fuseaux charmans ou les doigts de l'Aurore.

—Une peau nacrée, diaphane, sous laquelle le sang court vermeil et généreux.

—Oh! Je ne nie pas.

—Un œil dilaté, franc et lumineux.

—Comme celui du chevreuil!

—Une bouche charmante!

—Des dents de perles, c'est vrai.

—Une petite moustache noire qui fait toujours sourire les coins de sa bouche!

—Et qui est de la couleur des sourcils noirs comme l'ébène!

—Et les pointes du front!

—Il y en a sept.

—Suivant la règle de beauté.

—Le front est magnifique.

—Il n'est pas prétentieux.

—C'est le front d'une belle femme, non le front d'une femme de génie.

—Eh! monseigneur, qui sait ce qu'il y a dans ce front si beau!

—Peu de chose peut être!

—Pardon, beaucoup d'esprit.

—Ah! diable! de l'esprit rare!

—Vous avez dit diable, monseigneur, pour vous, c'est un juron affreux!

—C'est vrai; j'aurais dû dire duc, au lieu de diable: ce ne serait qu'une vérité. Elle a donc un esprit caché?

—Oui.

—Le pire de tous, savez vous bien?

—Un très grand esprit, qui ne se cache que pour ceux à qui elle ne veut pas montrer.

—Voilà qui est effrayant! La femme d'esprit gouvernera le roi, aujourd'hui qu'il ne faut pas que de l'esprit pour gouverner.

—C'est méchant pour M. le duc ce que vous venez de dire, monseigneur.

Fleury se mit à rire.

—Ce qu'il y a de pire pour nous, duc, avez-vous dit, c'est l'esprit.

—Pardon, monseigneur, à côté de l'esprit vous blessez le cœur.

—Elle a du cœur?

—Et un cœur dans lequel elle tient le roi!

—Vous croyez qu'elle aime le roi?

—Monseigneur, je le crains. Il résultera de là que madame de Mailly, amoureuse du roi, vous donnerait la sécurité que nous cherchons. Jamais elle ne cherchera à empiéter.

—Bien, mon cher duc, seulement est-ce là mon sur de ce choix-là? Une femme, quand elle croit être aimée d'un homme, et que cet homme est un roi, ne change-t-elle pas de caractère?

—Tant qu'elle aime, non, monseigneur.

—Mais aime-t-elle longtemps?

—Celle là, je le crois.

—A quels diagnostics voyez vous cela, monsieur le prophète! dit Fleury raillant.

—Ardente et rêveuse à la fois.

—Ce qui signifie pour vous?

—Voici. Quittant son mari, elle fait un scandale; ce n'est pas une femme à reculer devant un scandale, mais ce n'est pas non plus une femme à entasser aventures sur aventures; elle fera une bonne fois ce que lui dira son cœur, ce que lui dira sa tête, sa tête est vive, je vous en préviens. Le cœur est bavard, je vous l'affirme, mais une fois cette parole du cœur ou de la tête bien exprimée, optimé absolu. Or, une femme, pour se décider, doit avoir tant de bonnes raisons qu'elle ne peut jamais les rassembler toutes: elle aime mieux capituler. Voilà pourquoi madame de Mailly capitulera toujours dans sa baiser avec le roi.

—Même avec l'amour propre?

—Surtout!

—Même avec la pauvreté?

—Comment, la pauvreté! Monseigneur, est-ce que vous dites là ce que vous pensez!

—Je le dis. Mme de Mailly va se trouver abandonnée de son mari, n'est-ce pas, duc? Sa famille la repoussera, et le roi ne sera pas généreux.

—Le roi n'est pas généreux!

—Je ne vous dis pas,—Le roi n'est pas généreux;—je vous dis:—Ne *sera* pas.

—Oh! oh! monseigneur; mais qui vous fait penser cela? dit Richelieu devenu attentif.

—D'abord, duc, mes instincts, puis mes besoins.... je veux dire les besoins de la France.

—La France aurait besoin que le roi fût avare! s'écria encore Richelieu.

—Monsieur le duc, ne me regardez pas de travers, je vous le dis en vérité, je suis vieux, le roi est jeune, il s'annonce comme devant avoir un très grand nombre de péchés à commettre, or, tôt ou tard, il tombera dans le goût fré de la prodigalité comme son aïeul Louis XIV.

—Eh bien! monseigneur?

—Eh bien! monsieur, la France serait ruinée. Or, je ne veux pas que cela arrive de mon temps. C'est inévitable sans doute, mais pas pour moi. J'ai une dizaine d'années à vivre, je les vivrai en économisant les ressources, un autre, un successeur, fera le saut périlleux, pas moi.

—Le saut! Mais vous m'effrayez, monseigneur! Est-on si près?

—On est trop près; les expédiens commencent, je ne suis pas assez jeune pour les imaginer toujours neufs et productifs. Quand vous serez ministre, dépêtrez-vous-en, vous qui êtes un homme de ressources.

—Oh! monseigneur!

—Je ne déguise pas ma pensée, comme vous le voyez bien: tout pour moi jusqu'à ce que je sois mort. Cela ne tardera pas.

—Oh! que d'exagérations en tout cela!

—Aucune, duc.

—Vous grossissez les dépenses.

—Vous verrez!

—Vous grossissez le danger.

—Brûlez-vous-y! mais pas de mon aveu.

—Enfin, empêcherez-vous le roi d'être jeune?

—Eh! non, je n'empêcherai pas le roi d'être jeune; tout au contraire; voyez, je lui trouve deux capitaux, mais là où tous les autres ne lui en eussent trouvé qu'un.

—Deux capitaux?

—La jeunesse et la puissance, deux magnifiques flambeaux tout neufs en belle et bonne cire, amassée par le Mazarin, habile homme, pétrie par votre oncle, grand homme; deux flambeaux que le roi Louis XIV a si bien brûlés ensemble et par les deux bouts, que, ma foi, ils sont un peu bien réduits.

—C'est vrai!

—Vous voyez bien, il faut que le roi, mon élève, en ait pour jusqu'à la fin de ses jours, jours qui seront nombreux, j'espère.

—Espérons.

—Je m'y prends donc d'avance. Je permets au roi de dépenser un de ces capitaux, jamais deux à la fois. Il a la jeunesse, cela ne coûte rien; qu'il en use, nous verrons ensuite.

—Mais un roi jeune, c'est un roi dépensier.

—Du tout! un roi jeune, c'est déjà une grâce assez précieuse. Voyez-vous, monsieur le duc, ajouta sévèrement Fleury, une maîtresse de roi n'a pas une perle qui ne coûte dix mille livres de pain au peuple de ce roi.

Richelieu s'inclina.

—Ma politique ne vous paraît pas digne d'un gentilhomme, peut-être?

—Monseigneur, je ne dis plus rien.

—Croyez-moi, duc, ajouta finement le vieillard, je tiens à ce qu'on ne rogne pas trop les parts de mes amis.

—Ainsi, Mme de Mailly est acceptée à la condition qu'elle fera vœu de pauvreté?

—Oui.

—D'obéissance?

—Oui.

—Voilà des conditions dures, monseigneur.

—Vous ne croyez pas que je donnerai aux maîtresses ce que je refuse à la reine.

—Mais le roi vous forcera peut-être?

—Ah! s'écria le vieillard avec une vivacité qui dévoila toute sa politique à Richelieu, c'est là que je l'attends! Que le roi me force la main et ma responsabilité étant mise à couvert, nous verrons.

—Bien, pensa Richelieu, je te comprends.

—D'ailleurs, se hâta d'ajouter Fleury, ne venez vous pas de me dire que la comtesse a aimé plus son mari?

—Elle l'a quitté.

—Qu'elle aime le roi?

—Supposition.

—Oh! elle ne peut se dispenser d'aimer le roi!

—Il faudra s'enquérir.

—Cela vous regarde.

Je m'y appliquerai pour vous obéir.

Fleury dissimula un mouvement d'impatience causé par cette obstination de Richelieu à demeurer couvert.

—Je conclus. Si Mme de Mailly aime le roi, peu lui importera que le roi la traite en Cendrillon.

—C'est possible, mais l'orgueil?

—Nous sommes convenus qu'elle n'en aura pas.

—Monseigneur me bat.

Avec vos armes. Du reste, duc, craignez vous pour la solidité de ce numéro? Voulez vous que nous en cherchions un autre?

—Oh! non, monseigneur, arrêtons nous là. La lutte avec vous est fatigante.

Le prélat sourit.

—Duc, dit-il, n'oubliez jamais que je suis votre meilleur ami, si vous m'en voulez accorder l'honneur.

Richelieu s'inclina.

—Je suis dans tout cela, dit-il, qu'un grand vrai chagrin.

—Lequel, mon Dieu?

—C'est d'entendre dire qu'un roi de France allait être avare. Cela n'est pas arrivé depuis....

—Depuis.... votre oncle, fit malicieusement le vieillard.

Richelieu allait peut-être répondre. Fleury lui coupa la parole.

—Que vous importe, après tout, dit-il, que le roi soit avare ou prodigue?

—Eh! monseigneur, vous en parlez comme un homme dégagé du monde, vous.

—Mon cher ami, je suis dégagé du monde, c'est vrai, mais vous, vous avez les bénéfices du monde.

—Lesquels, mon Dieu? si le roi est avare!

—Eh! duc, un roi n'est jamais avare quand il promet ou qu'il a des gens qui promettent pour lui.

—Bah! monseigneur, vous voulez rire.

—Non, sur ma parole.

—Vous appelez riche celui à qui on a promis, vous, monseigneur?

—Certes.

—Si l'on tient, oui.

—C'est évident; mais à qui est venue l'idée qu'un roi de France ou un ministre de roi français manque à sa parole?

—Oh! s'écria Richelieu ravi, voilà parler! Ainsi, Louis XV, avare et sordide, tiendra toujours sa parole?

—En doutez-vous, duc?

—Non, si vous en répondez.

—J'en réponds, corps pour corps!

—Monseigneur, pas un mot de plus!

—Il ne vous manque qu'une seule chose, duc, c'est la mémoire.

—A moi, monseigneur?

—Oui, à vous. Que vous m'ayez promis? Oh! pardieu, je le sais, allez. Je ne l'ai pas oublié, jamais.

—Voilà tout ce qu'il nous faut mémoire pour retenir mémoire.......

—Pour tenir.

—Adieu, duc.

—Monseigneur, mille respects.

Et Richelieu sortit.

(*La continuer*).

Assemblée du Quatrième Ward. Les Whigs du quatrième ward se sont assemblés [illegible] pour leurs candidats comme assistant aldermen MM. V. Heermann, J. M. Relf et J. W. Andrews, et [illegible] de la Cour [illegible] MM. H. C. Foster, J. W. [illegible] J. W. Aubrey [illegible].

Whigs! Ralliez-Vous!!!

Les whigs des [illegible] district de la [illegible] municipalité, formant le [illegible] district représentatif, sont priés de se réunir chez M. Stoodley, entre les rues Royale et Bourbon, le samedi, 13 du courant à 7 heures du soir. Tous Assistants [illegible]. Rouge. [illegible] la bonne voir la partie au [illegible].

POSTSCRIPT.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.
Par la ligne d'Orelly.

Différends avec la France.

WASHINGTON, 10 mars.

Dans le Sénat, M. Seward a fait un discours sur les résolutions relatives à la non intervention.

Dans la Chambre, un débat s'est élevé sur le bill de "Homestead" et sur les actions du Président.

Le National Intelligencer de ce matin dit que le bruit circule qu'il existe un différend entre notre gouvernement et la France.

Marché de New-York.

10 mars.—Il y a eu de bonnes demandes pour le coton, et il s'est fait 3000 balles à des prix soutenus. La farine est recherchée à $4 87 1/2 et a. Le mess porc vaut 17 cts, le mess porc $14 75. Le [illegible] en demande à [illegible]. Tabac du Kentucky [illegible] la livre.

RIVIERE DE L'OHIO

LOUISVILLE, 10 mars.

[illegible] Le Wabash Cotton [illegible] pour la N. Orléans.

ST LOUIS, 10 mars.

Kossuth fera un discours demain aux citoyens de notre ville. La rivière monte.

CINCINNATI, 11 mars.

La rivière a baissé de 2 pouces depuis hier. La farine est cotée en demande à $3 25 et 130 et. Le whiskey à 15 1/4. Le [illegible] 9 cents.

Les lignes télégraphiques entre notre ville et New York sont brisées, nous n'avons pas de dépêches ce soir.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI SOIR, 11 MARS.

COTON.—Les arrivés [illegible] et les ventes ont été limitées à 5000 balles à une hausse de [illegible]. Nous cotons ordinaire de 7 à 7 1/4 [illegible].

TABAC.—Ventes [illegible].

SUCRE & MELASSE.—Sucre [illegible] à prime et 1,000 barils de [illegible] 25 à [illegible].

FARINE.—Ventes 1500 barils à $4 12 [illegible] $4 40 par baril pour St Louis [illegible].

MAIS & AVOINE.—5000 sacs maïs ont été vendus de [illegible] pour prime blanc, la plus grande partie à [illegible] et 300 sacs avoine St Louis à 35 cts le boisseau.

PORC.—Ventes 1000 barils mess avec hausse de $16 [illegible].

GRAISSE.—[illegible] ont été vendus [illegible].

LARD.—Ventes 140 barriques de 2 3/4 à 9 3/4 cts la livre.

CAFE.—[illegible] sacs Rio vendus de 9 à 9 1/2 cts la livre.

WHISKY.—Ventes 125 barils rectifié, de 17 à 17 3/4 cts et 19 extra à 18 cts le galon.

CHANGE.—Demande bonne et sterling ferme.

FRET.—Un navire s'est engagé pour Liverpool à 7/8 d pour coton, et 1300 par un navire anglais à 11/32.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans

Expédiés Hier.

Steamship Georgia, Porter pr New York via Havane
Steamship Atoucha, McAlister pr Apalachicola
Steamship Falcon, Rodgers pr Chagres
Steamship Wm. Wood, Savage pr Chagres
Navire Webler, Westcott pr Liverpool
Zone, Seely pr New York
Maine, Freeman pr Liverpool
Queen Victoria, McIntire pr Trinidad
Eliza Keith, Scott pr Glasgow
Margaret, Merryman pr Boston
Barque Virginian, Bonch pr Richmond
Brick Geo. L. Abbott, Stanley pr Charleston
Goelette Mount Vernon, McCarty pr Savannah
Star, Hibbs pr Mobile
J. H. Johnson, Roberts pr Nassau

Arrivés Hier.

Navire Lemuel Dyer, Williams, du Havre
Barque Fanny, Simonson, du Havre
Buckey, Tibbitts, de Cincinnati, pr Salem
Goelette Bonita, Sham, de Vera Cruz
Maria, Johnson, de Pensacola
Sarah, Pentland, de Pensacola

STEAMBOATS.

Steamboat New Latona, Landry, de Bayou Sara, avec un chargement de sucre, mélasse, coton, &c.
Steamboat F. D. White, Brady, de Williamsport, avec un chargement de coton.
Steamboat A. Fowler Denslow, des Attakapas, avec un chargement de mélasse, sucre et coton.
Steamboat Dr Beaty, Wilson, de Lafourche, avec un chargement de mélasse, sucre et coton.
Steamboat Pride of the West, Bader, de St Louis, avec un chargement de farine, beurre, fromage, œufs, viandes salées et autres provisions.
Steamboat Bulletin No 2, Church, de Memphis, avec un chargement de coton, tabac et provisions diverses.
Steamboat Ne Plus Ultra, Robinson, de St Louis, avec un chargement de farine, porc, lard, lard salé, cuirs, patates, pommes, fromage, &c.
Steamboat Caspian, Dunn, de la Rivière Rouge, avec un chargement de coton.
Steamboat Trenton, Kouns, de Sabine River, avec un chargement de marchandises assorties.
Steamboat New-Orleans, Whitten, de Cincinnati, avec un chargement de viandes salées, lard, pommes, patates et autres provisions.

Memoranda.

New-York, 2 mars—Expédiés, navires Grecian, Isley pr San Francisco, Galena, Leavitt, pr la Nlle Orléans; Sea Nymph, Hale, pr San Francisco; Galena, Leavitt, pr la N. Orléans.

Boston, 2 mars—Arrivé, navire Holyoke, Perkins; barque Forest Prince, Foster, pr la N-Orléans.

Baltimore, 4 mars—Arrivé, barque Creole, Collin, de la N-Orléans.

Ports Etrangers.

Bristol, 12 février—Parti, Effingham pour la Nouvelle-Orléans.

Havre, 16 février—Liberty, Cottin, sous peu; Jersey, Day; St Arcadia, Correl, 1er mars, Mountaineer, Harding; S. Carrach, Fales, pr la N. Orléans.

Rouen, 13 février—Parti, Orlando, Gould, pour la Nlle-Orléans.

Liverpool, 15 février—Arrivé, Shoodiac, Porter, 17, Cothian, Dyer, de la N. Orléans.

Nos capitalistes ne doivent pas oublier que la grande vente de la batture commencera le lundi, 15 du courant. La situation de ces propriétés est certainement la meilleure pour le commerce qu'il y ait dans tout le Sud-Ouest; chaque lot a deux façades. Les personnes qui désirent acheter ont informées que des plans lythographiés sont déposés au bureau de MM. Beard & May, encanteurs, pour la vente de ces propriétés.

Linge fait, Chemises, Bottes, Souliers, Chapeaux, etc.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente d'un bel assortiment de linge fait, chemises, chapeaux, bottes, souliers, etc, qui aura lieu aujourd'hui à dix heures du matin, au magasin d'encan de J. B. Blache & Co, No 77, rue de Chartres.

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente de fruits de Malaga, formant la cargaison de la barque Industria, qui doit avoir lieu aujourd'hui vendredi, 12 mars 1852, à quatre heures et demie, sur la levée, vis à vis les magasins rouges, entre les deux marchés, Première Municipalité.

Nous appelons l'attention des acheteurs à la grande vente à crédit de sucre de la Havane, mélasse, amandes, tabac et cigars, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures et demie, au No 27, rue de la Commune par Murphy & Norton.

PAPIER français—10 caisses papier à lettres, 10 " papier à écolier, 10 balles papier d'emballage, pour marché [illegible], à vendre par FOO DE FUENTES & Co. 22, Vieille Levée.

100 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PERDU hier ou perdu hier, entre 2 et 3 heures de l'après-midi, dans la ruelle entre l'Eglise et la Maison des Cours, un rouleau de billets de banque d'environ sept cent quatre vingts piastres, parmi lesquels six billets de $100 de la Banque de la Louisiane, et le reste en petits billets de diverses banques. Le tout enveloppé dans un reçu de M. De Armas.

La personne qui a trouvé ce montant est priée de le rapporter au bureau de l'ABEILLE, où elle recevra la récompense susdite. 11 mrs—3f

Conduit aux Epaves de la Première Municipalité,

Rue Derbigny, entre Ste Anne et Dumaine,

Un CHEVAL noir, une raie blanche au front, une tache blanche au pied devant, étant malade, marqué sur le corps, sans aucune autre marque ni étampe visible.

Une MULE baie, une taie à l'œil gauche, marquée sur le corps et quelques taches blanches, sans aucune autre marque ni étampe visible.

Une VACHE rouge pâle, le dos, le ventre et la queue blancs, marquée sur la croupe, les cornes percées sans aucune autre marque ni étampe visible.

Si d'ici au 30 mars les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par J. J. Spear encanteur.

MICHEL DUREL,
Gardien des Epaves.
mars 11—16, 19

A VENDRE sur une habitation située à environ 60 milles au dessus de la ville, 10,000 gallons de mélasse, recuite et filtrée, très supérieure. S'adresser à JUAN DE EGANA, 47 Bienville. 11 mars

ATTENDU par le navire Amanda de Bordeaux—Prochainement vin blanc Haut Sauterne 1re qualité [illegible] barriques vin rouge bon ordinaire [illegible] St Julien Médoc pour famille, à vendre par FAUL LACROIX. 11 Toulouse

Th. MOREAU,

Encoignure Royale et Toulouse.

MAGASIN D'ARTICLES DE FANTAISIE et salon de coiffures pour hommes, rue St Charles No 30, entre Commune et Gravier. Reçu par les navires Miranda et Maid of Orleans, du Havre les articles suivants:

500 douzaines chemises toile, devants piqués, dito de couleur piqué, dito devants brodés, mécanique dito coton blanc;

Caleçons en coutil, jarretières, dito couleurs, Monte Christo, dito San Francisco jabot, Chemises de coton toile, à $20 la douzaine, Casquettes en paille d'Italie, forme jockey et autres pour petits garçons, à $1 25, 200 douzaines chaussettes coton bleu Ecosse, fil de Perse, blanches écrues et rayées, [illegible] de pour l'été, foulards, brodés, [illegible] cravates soie fantaisie, nouveauté, cravates [illegible] pour 1 à 6, [illegible] cravates jaconas, batiste, cravates [illegible], Monte Christo, soie et jaconas, [illegible], Monte Christo, [illegible] de chemises nouvelle coupe, [illegible] de toile blanc et écru pour [illegible], [illegible] blanc et rayés pour [illegible], [illegible], 150 douzaines gants soie, satin, peau, [illegible] pour hommes et pour dames, [illegible], Mitaines longues et courtes, [illegible], Articles de brosserie, tabletterie et fantaisie.

Nota. T. Moreau a l'honneur de prévenir les [illegible] qu'il vient de recevoir par ces arrivages une [illegible] de cheveux de soie, bayonnettes, Pompadour et [illegible], de même de rubans et [illegible], de même de velours, aigrettes, &c. Un assortiment complet de merceries, telle que [illegible] soie à broder, laine Berlin pour la [illegible] et tous les accessoires pour la broderie. [illegible] un magasin, un grand choix de cheveux, nattes, tresses, &c, en gros et en détail. 12 mars

MAISON ROUGE,

Entre les deux marchés—Le plus près de la Halle aux viandes.

Marchandises sèches à bon marché.

EN débarquement du navire Shannon, et en magasin, par d'autres arrivages précédents de France et de New York, un grand assortiment de marchandises de modes et pour la maison, qui sont offertes aux acheteurs de la ville et de la campagne à des prix très réduits, savoir:

Alpaca noir, mérinos noirs et couleur, Jaconats imprimés français et anglais, Guinghams unis et à carreaux, Indiennes de printemps, Mousselines suisse et tarlatane, à carreaux et mouchetées, [illegible] et à fleurs, Damassés, couleur, brochés pour robes, Barèges unis, fantaisie, Tarlatane de couleur unie, Barèges vert et bleu pour voiles, [illegible], Bas de coton, Nappes damassées fil d'Irlande, Linon et gazes, Coutil gris, uni, français, Coutil blanc et de modes, Toile du Nord, rayées et à carreaux, Bas anglais et allemands, Chaussettes d'hommes et de cadets, Ombrelles de soie assorties, Gants fil de soie et fil d'Ecosse, Jaconat et indiennes de deuil, Tartan à carreaux, contrepointes.

Pour habitation.

Denims, cotonnades [illegible], coton, cotonnades françaises et [illegible], toile écrue, tissus drap, coton à [illegible], Kentucky jeans, [illegible].

JOS. N. KOEHLER & Co.

12 rov—3f

ADETENU [illegible] le [illegible] de police du 4e premier district.

Le nègre MIKE, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds [illegible], dit appartenir à M. John Richardson, demeurant à [illegible] dix milles au dessus de Donaldsonville.

JOHN, âgé d'environ trente ans, taille de 5 pieds [illegible], dit appartenir à M. Henry Williams, demeurant au bayou de Goula, à 10 ou 12 milles du fleuve.

ED. BLANCHARD, Gardien.

93 piastres de Récompense.

PERDU hier en allant de l'encoignure Conti et Rempart au rail road Pontchartrain, les billets de la loterie de la Havane du tirage du 29 du courant et numérotés comme suit: [illegible]. La publique est prévenue que les dits numéros sont arrêtés. La récompense ci-dessus sera donnée à qui les rapportera à JEAN DABANIE, Cafe Enc. Conti et Rempart. 12 mars

A VENDRE—Pour cause de départ UNE GEORGIE, bien achalandé [illegible]. Pour de plus amples informations s'adresser sur les lieux. 12 mrs—4t

Cinq piastres de Récompense

POUR CHAQUE.

DEUX CHEVAUX.—Un créole, gris, ferré, âgé de dix ans et demi. L'autre bai, bien trapu, longue queue, [illegible] le dessus de [illegible]. [illegible] Récompense ci-dessus sera donnée par M. Dominique, rue Toulouse [illegible] ou M. Henry Parlongue, canal St Bernard. [illegible]

AMANDES.—[illegible] sacs amandes douces et amères; 20 sacs noix de coco; CACAO, Caracas et de Guayaquil; RIZ de la Caroline [illegible]; SOIE ANIMALE [illegible]; TABAC à chiquer de Lincoln [illegible] barils; GRAINS de poivre—25 barils; TABAC en feuilles de la Havane—40 balles; CIGARETTES Espagnoles, Sevillanas et autres; SUCRE de la Havane blanc et jaune; AMIDON de la Havane en barils; [illegible]; FIGUES [illegible], à vendre par B. VALLS, 7, rue Magazin. 12m

DIVERS.—A vendre par SECCOMB, VOORHIES & Co, 15, Tchapitoulas.
FARINE.—[illegible] barils de [illegible];
CHANDELLES—[illegible] caisses Sheridan;
SAVON—[illegible] caisses [illegible];
JAMBON—[illegible] barils extra pour [illegible];
FAULLES—[illegible] caisses prime fumé;
LANGUES de bœuf—[illegible] épicées et fumées;
MORUE—[illegible];
MAQUEREAUX—[illegible] barils et demi barils Nos 1 & 2;
AMIDON—[illegible] Fox;
GAISSE—[illegible] barils.

VINS—10 barriques vin rouge St Emilion [illegible]; 12 barriques vin rouge, véritable St Julien Médoc; 30 [illegible]; 65 demi caisses [illegible] St Julien; 100 paniers [illegible]; 100 caisses [illegible]; 500 caisses vin blanc Haut Sauterne, en magasin et à vendre par FOO DE FUENTES & Co. 22, Vieille Levée. 12 mrs

EN magasin [illegible]:
15 [illegible] "Washington Brand,"
10 [illegible] J & J Prom & Co,
19 [illegible] Vieux cognac E R supérieur,
20 [illegible] J J & Prom & Co,
30 [illegible] "Eagle Brand,"
20 [illegible] E. Lomprey.
A vendre par FOO DE FUENTES & Co, 22, Vieille Levée. 12 ms

VINS [illegible] de Malaga sur le [illegible] à vendre par FOO DE FUENTES & CO, 22, Vieille Levée. 12 ms

MADERE à Malvoisie—6 1/2 pipes Madère, 1 1/2 de Malvoisie, à vendre par FOO DE FUENTES & Co, 22, Vieille Levée. 12 ms

SARDINES—[illegible] demi boîtes sardines, Conté & Martin, 100 quarts do do, 300 boîtes do do Goudon, 300 boîtes do do Canon, à vendre par FOO DE FUENTES & co. 22, Vieille Levée. 12 mars

CIGARES de la Havane—Constamment en magasin bel assortiment de choix de cigares de la Havane, des meilleures manufactures, telles que Regalias, Prensados, Londres, Millares, &c, à vendre par FOO DE FUENTES & Co, 22, Vieille Levée. 12 mrs

FRUITS à l'eau de vie—[illegible] caisses fruits à l'eau de vie de P. Clermont & Co, à vendre par FOO DE FUENTES & co. 22, Vieille Levée. 12 mars

BOUTEILLES vides—200 paniers bouteilles vides de Bordeaux, en magasin et à vendre par FOO DE FUENTES, 22, Vieille Levée. 12 mrs

PICADURA—6 barils récemment reçus de la Havane, en magasin et à vendre par FOO DE FUENTES & Co, 22, Vieille Levée. 12 mars

VERRES à bière et pour les cafés—300 douzaines verres pour cafés, 100 do do à bière, 300 verres communs. Reçus et à vendre par C. CARRERE, 12ms No 22, rue Condé, encoignure Madison

BOCAUX à candy—30 douz. bocaux à galon, 30 do do 3/4 do, 30 do do 1/2 do. Reçu et à vendre par C. CARRERE, 12ms No 22, rue Condé, encoignure Madison.

EN débarquement du navire Lexington, du Havre, 200 Fromages tête de maure, 25 Fromages pâte grasse, à vendre par JEAN FISSE, 12 ms Encoignure St Pierre et Royale

NOUVELLEMENT reçu et en magasin 20 barils vin blanc, 40 barriques vin rouge de famille, 1 [illegible] vin vieux Chateau Latour, 40 1/4 pipes cognac bonne qualité, à vendre par JEAN FISSE, 12 ms Encoignure St-Pierre et Royale

ATTENDU par le navire America: 12 barriques vin de famille; 12 barriques vin vieux, à vendre par JEAN FISSE, 12 ms Encoignure St-Pierre et Royale

CARTES A JOUER—200 grosses, américaines, françaises et espagnoles, de différents genres et qualités, à vendre par E J HART & Co, 12ms 79 rue Tchoupitoulas

CARB SODA—30 barriques en magasin et à vendre par E J HART & Co, 12ms 79 rue Tchoupitoulas

PAPIERS—300 [illegible], en magasin et à vendre par E J HART & Co, 12ms 79 rue Tchoupitoulas

MORUE—[illegible] caisses et en tambours, en magasin et à vendre par E J HART & Co, 12ms 79 rue Tchoupitoulas

CIGARES—60 caisses cigares américaines et de la Havane, à vendre par E J HART & Co, 12 ms 79, Tchoupitoulas

BOUTEILLES A MADERE—30 paniers, en magasin et à vendre par E J HART & Co, 12ms 79, Tchoupitoulas

PRUNES—40 caisses prunes de choix de différentes grandeurs, en débarquement du nav. Adriatic, de Bordeaux, et à vendre par J. & J. TARDOS, 18 fév 31, Vieille Levée

A vendre à l'arrivée du navire Radius, venant de Bordeaux:
25 quarts pipes eau-de-vie de Cognac 1846;
50 paniers bouteilles vides;
200 caisses absynthe Sauvajol, Bruneton & Co,
X. LAMBERT,
6 fév—1 m 62, rue des Magasins

SERRURES françaises—40 caisses serrures françaises numéros assortis, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 19 fv 22, rue St-Louis.

TABAC DE LA HAVANE EN FEUILLES—21 balles tabac de la Vuelta de Abajo pour capes et tripes, à vendre par D. BORNIO Jn., 9 fév 34, rue Gravier

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. MARS 1852.

SONT priées de se présenter au Consulat pour affaires qui les intéressent les personnes dont les noms suivent:

Bourré, Marc	Gautier, Honoré Victor
Bernard, C. A.	Gougnoux, René Sylvain
Bayes, Mme	
Bedel, Jean Baptiste	Gilly, Jane Buchanan
Bellenger, Dominique	
Brunet, Sévère Isidore	Gilly, Pratt
Bordonneau, Joseph Pierre	Keffer, Chs. Emile
Chapelier, Jean Félix	Legrand, George
Vincent	Letellier, Pierre
Cartier	Marie
Carnatz, Adolphe	Macdonnel, John
Commères, Louis	Martin, Pierre Antoine
Deville, G.	Noël, Dominique
Dufour, Jean Alfred	Nodo, André
Demontrond & Co.	Reynolds, Byrne & Co.
Destors, Alex. Henri	Rambaud, Adolphe
Davillier, Emile Laurent	Roure, Joseph Antoine
(Dominique	Sejour, Auguste
D'Artlye, Léon	Turner, Samuel Hunter
Dubois, ouvrier plombier	Terriot, François
Foreest, Louis	Thill, Jean
Fabre, Albert	Tucou, Dominique
Gerandieau, Dame Veuve	Veret, Stanislas, boucher
Grandmont, H. L.	Wath, John
Goodrich	

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No 102, entre St Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après midi. 11 mrs

A Vendre.

UN LOT DE TERRE situé à Est Pascagoula de 60 pieds de face sur 240 de profondeur, avec maison, wharf, cuisine à bains neuve, embarcation à voile neuve. La maison est meublée des meubles nécessaires; il y a sur la propriété [illegible] 10 milles pieds de briques, planches, &c, pour refaire la maison, faire les cuisines et les barrières. Le dit lot de terre n'est qu'à 3 à 4 arpents de l'hôtel, et dans une position très favorable.

Pour les conditions, s'adresser à MM. P. J. Pavy, Lobet & Co., No 13 rue Conti, chargés de la vente. Havane [illegible]

VIN rouge—50 caisses vin rouge Château Léoville; 100 caisses vin ordinaire, à vendre par JOHN CLAUZURE, 11 mars 164 Royale

VINS—10 barriques vin rouge Bordeaux; 25 do vin rouge de Bordeaux pour famille; 10 do do ordinaire; [illegible] do do château Margaux; 30 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par JOHN CLAUZURE, 11ms 164 rue Royale

FRUITS A L'EAU DE VIE—40 caisses assorties, 40 caisses fruits assortis, à vendre par JOHN CLAUZURE, 11ms 164 rue Royale

EAU DE FLEURS D'ORANGERS—150 caisses grand modèle, 50 caisses moyen modèle, 1re qualité, de [illegible], à vendre par JOHN CLAUZURE, 11ms 164 rue Royale

CAFE—400 sacs café de la Havane, [illegible] Mount Vernon, à vendre par LABORDE & XIQUES, 11ms 27, Commune

MIEL—80 barils miel blanc 2 [illegible] de Cuba en débarquement et à vendre par LABORDE & XIQUES, 11ms 27, Commune

CIGARES—[illegible] de 30 Regalias et Milar, Londres et autres, par le brick Mary Elizabeth de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 11ms 27, Commune

COGNAC—10 demi pipes cognac 4me preuve, Jos Vigean; 5 demi pipes cognac 3me preuve, Jos Vigean; 20 quarts do 4me do Exshaw Charruyer; 10 [illegible] do Jos Vigean; 40 [illegible] do diverses marques; [illegible] imitation cognac, 4me preuve de New York, à vendre par JOSEPH LANATA, 11ms 11 rue Jefferson et 12 rue Toulouse

ETHER sulfurique, nitrique, muriatique, et acétique; Acide sulfurique, nitrique, muriatique et acétique; Nitrate d'argent, d'argent, de potasse; Vératrine, digitaline, ergotine, &c; Acide sulphurique fumant de Nordhausen; Iodure de Benzoïn et de Mouille; Bois de teinture de toute sorte en barils; Produits chimiques pour daguerréotype; Eau de fleur d'oranger en estagnons et en bouteilles; Pâte pectorale de Regnaud, etc, en débarquement et à vendre par H. BONNALEL, [illegible] enc. Natchez et Tchoupitoulas

EN magasin et à vendre par le soussigné—200 barriques vin rouge bon ordinaire, 10 barriques vin de vieux, pour familles, 12 do très vieux, 100 demi barriques vin rouge, bon ordinaire, 10 barriques vin rouge, 18 barriques do, do, 4 do, 30 quarts cognac bonne marque, 10 huitièmes do do, 4 do, [illegible] 400 caisses fruits à l'eau de vie, dit [illegible], 100 caisses cerises à l'eau de vie, 300 caisses St Julien vieux, 50 caisses vin blanc Haut Barsac, 40 caisses sardines à l'huile de la marque Canu [illegible], 30 do en demi bouteilles, 100 paniers bouteilles vides de Bordeaux, 4000 bouchons [illegible], 300 do de sardines do, 50 caisses absynthe, Edouard Pernod, 30 do Vernis à Lecoultre, 10 caisses Cirés, 3 dames-jeannes de 5 gallons, 10 paniers [illegible] gère. PAUL LACROIX, 11 mars 13 Toulouse

ATTENDU par le navire Kelsey, de Bordeaux: 100 barriques vin rouge bon ordinaire, 25 do [illegible], 100 caisses absinthe [illegible] et Ernest [illegible] à vendre par PAUL LACROIX, 11ms 13 rue Toulouse

A VENDRE à l'arrivée du navire [illegible], celle attendu tous les jours—[illegible] barriques vin rouge de la marque Bergasse, [illegible] Vermouth Louis Noilly Fils & Co. s'adresser à JOS. LANATA, 11, rue Jefferson et 12, rue Toulouse

A louer.

UNE maison basse en briques située rue Tréme, entre les rues Jackson et Commune. Un magasin situé rue de la Vieille Levée entre les rues Ursulines et Quartier. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co. 11 mars 17 et 19 rue St Louis

Changement de domicile.

LE soussigné informe le public qu'il a transféré ce jour son magasin qui était 30 rue Toulouse, est transféré 164, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre. JOHN CLAUZURE.

A VENDRE—Un fonds de grocerie en gros et en détail avec les installations. Cette grocerie est très bien assortie en comestibles et en liqueurs, et est située dans un des quartiers les plus commerçants de la ville. Pour plus de détails, s'adresser à M. Cassandra [illegible]. Troisième Municipalité. 10mrs—5t

ON demande un bon CUISINIER et PATISSIER. S'adresser à CONVERSE & CO, 10mars—3 97, Tchoupitoulas.

Chapeaux paille d'Italie.

REÇU par les derniers arrivages d'Europe, et à vendre au plus bas prix de la place, un très grand assortiment de chapeaux de paille d'Italie. P. LEVERRIER, 10mrs 76, rue de Chartres

Vente pour cause de liquidation.

LE soussigné offre à vendre la balance de son stock à des prix réduits et à long terme, pour de bon papier sur la ville, savoir:
500 paniers anisette superfine, 500 autres commune;
150 caisses curaçao, 12 dito blanc;
130 " marasquin;
100 " absinthe, 75 do Kirsch;
400 " liqueur fine; 100 surfine, 100 superfine;
100 paniers guignolet;
100 caisses fruits à l'eau de vie assortis;
30 " eau de fleur d'oranger;
30 " peppermint, 30 do bitter;
30 " eau verte, 15 do Dantzick;
15 " crème de thé;
40 " absinthe, importation Vernet Lecoultre et E. Pernod, 40 Kirsch [illegible];
15 barils Bourbon whiskey;
4 quarts cognac, 6 barils bitter;
4 " peppermint, 5 barils anisette;
30 barriques vin rouge St Julien;
30 barils vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
En magasin et à vendre par F. ROUHIER, 3 ms 20, rue St Louis

SUCRE DE LA HAVANE—300 caisses blanc et jaune en débarquement du brick Lawton, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 10 ms 30 Vieille Levée

CAFE DE LA HAVANE—450 sacs prime en débarquement et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 10 ms 30 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—200,000 cigares Millars et Regalias, en débarquement, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 10ms 30, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—750 caisses blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 10ms 30 Vieille Levée

VIN ROUGE—120 caisses Haut Brion, Cortez, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 10ms 30 Vieille Levée

CUIR PATENTE—30 douzaines cuir patenté, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 10 30 Vieille Levée

CAPSULES pour bouteilles—4 caisses capsules pour bouteilles, no 14 et 15, à vendre par BERNARD TURPIN, 10m—6t 30, Vieille Levée

VANILLE—2 caisses vanille, à vendre par BERNARD TURPIN, 10ms—6f No 30, Vieille Levée

MONONGAHELA Whiskey—28 barils vieux Monongahela whiskey, à vendre par BERNARD TURPIN, 10 m—6f No 30, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—135,000 cigares de la Havane, Regalias, Millars, Conchados et Londres, à vendre par BERNARD TURPIN, 10ms—6f 30, Vieille Levée

GOMME ARABIQUE—3 caisses gomme arabique, à vendre par BERNARD TURPIN, 10m—6f 30, Vieille Levée

PAPIER à lettres et à écolier—25 caisses papier à lettres et à écolier, à vendre par BERNARD TURPIN, 10ms—6f 30, Vieille Levée

CAFE—179 sacs prime vert de la Havane, en débarquement du brick Lawton, à vendre par S. DE VISSER & Co, 10ms 26, Vieille Levée

TABAC—30 balles de Cuba, en débarquement et à vendre par S. DE VISSER & Co, 10ms 26, Vieille Levée

SUCRE—300 caisses blanc, de la Havane, à vendre par S. DE VISSER & Co, 10ms 26, Vieille Levée

TRUFFES DU PERIGORD—6 caisses de 24 pièces, à vendre par B. TALAMON, 2mr 182 et 186, rue Royale

VINS FINS—8 barriques vins fins de Bordeaux, à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 19fv 22 St Louis

80 BARRIQUES vin vieux pour famille, 400 " " "
X. LAMBERT, 2ms 62 Magasins

Cognac de J. Faure & Co.

5 BARILS 4me preuve pâle et foncé; 5 do 1re do do vieux, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27déc—1m 9, rue de la Douane

100 Caisses absynthe de la marque Veran & Lecoultre, 50 caisses kirsch, dito, dito, dito, en magasin et à vendre par QUAYROUZE & LANGSDORFF, 26 mars 13 et 15 rue St Louis

G. LEVIN,

5, rue St-Charles, entre Canal et Commune,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France, d'Allemagne et du Nord, un grand assortiment des articles suivants, qu'il offre à vendre au dessous du cours:

Papier à dessin de toutes grandeurs;
Articles pour architectes; boîtes mathématiques;
Boussoles pour voyageurs et chasseurs;
Papier à lettres, français et américain,
Papier écolier do do;
Registres en tous genres, français et américaine;
Portefolios riches et ordinaires, do do;
Buvards do do do do;
Portefeuilles à échéances;
Encriers riches en bronze et porcelaine;
Nécessaires papeteries;
Porte-plumes en or et en argent;
Plumes en or et plumes métalliques diverses marques;
Encre rouge, bleue et noire; cire et pains à cacheter;
Crayons en or, en argent et ordinaires;
Médailles et croix en or et en argent;
Cadres de toutes dimensions pour daguerréotype;
Coutellerie fine, anglaise et française.
Parfumerie—Un grand assortiment;
Cartes à jouer, françaises, allemandes et américaines;
Masques, loups et dominos pour bals;
Portes-monnaie riches et ordinaires;
Eventails riches, brosses en tous genres;
Peignes assortis, en écaille et en buffle;
Chemises en toile, nouvelle coupe;
Chemises coton et toile do do;
Gilets et caleçons en toile et en flanelle;
Chaussettes en coton écru, fil Perse et chinées;
Bretelles en soie et ordinaires;
Gants fil d'Ecosse et satin-peau;
Foulards de soie et Damas;
Mouchoirs Cholet et en batiste. 7 fév

COLLE-FORTE de toute qualité, en barils, en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, encoignure Natchez [illegible] Tchoupitoulas

GIQUEL & JAMISON,

No 18, RUE DE CHARTRES,

REÇOIVENT en ce moment d'Europe et du Nord un assortiment de marchandises [illegible] aux conditions et prix [illegible], savoir:

Rubans [illegible], Mousseline Pompadour, imprimée, Organdies [illegible] nouveautés, [illegible], [illegible], damassés, à cadres, Barèges à volants, nouveauté, imprimés, de 25 à 50 cents, Mouchoirs en mousseline, brodés, Cols de dentelles, tulle, [illegible] Valenciennes et entredeux, Cols et pèlerines valenciennes, Manches, dito, Cols et manches Lola Montez, Broderies anglaises en tous genres, Bonnets en mousseline, brodés, Entredeux, Boutons, mousselines, Barèges, couleurs, en soie, [illegible], Bas de soie, [illegible], [illegible], Crêpe de Paris, Crayons [illegible], Voiles et tulle, [illegible], Mouchoirs batiste de $1 à $30 et à jour, Dentelles noires et blanches, Mail [illegible], Toile irlandaise pour table, Bas et chaussettes [illegible] en coton, [illegible], Draps [illegible] toutes couleurs, [illegible], Toile à draps Bretonne, Toile à chemises, de 60 à 30 la pièce, de Paris et morlaix, Serviettes damassées, du Béarn, Ouvre à œil de perdrix, Flanelle et Bretagne serviettes damassées et unies, Linon fil, broché, à mousquaires, Coutil et guingham, Toile du Nord, unie, rayée et à carreaux, Batiste, imprimée, pour robes, [illegible], blanc et écru, Tulle à rideaux et torchons, &c &c &c.

GIQUEL & JAMISON,
21fév—2s 18, rue de Chartres

VICTOR,

16.—RUE SAINT CHARLES—16.

A L'HONNEUR d'informer ses anciens clients et le public en général, qu'il vient de recevoir par les navires Gertrude, Isaac Bell, Lemuel Dyer et Crété et Mame, du Havre, un assortiment de marchandises de saison se composant de:

Chemises toile dans tous les prix,
do devants et cols toile,
Chemises coton et perkale française;
do en couleur;
do brodées;
Cols et faux cols toile, dito coton;
Caleçons fil de Perse, dito coton;
do rayés, dito laine, dito cachemire;
Gants Jouvin, gants Castor, gants soie noirs et couleur, gants fil Perse, gants soie pour corps Jouvin;
Bretelles dans toutes les qualités et de tout prix;
Cravates grenadine, dito rouge 4/4, 6/4, 8/4;
do Joinville, dito Congrès;
Cravates satin brodées, article supérieur;
Parapluies et demi parapluies soie, dito coton;

Il recommande particulièrement à l'attention des amateurs son assortiment de cannes ainsi et tout armées. Le choix tout particulier qu'il en a fait lui permet de croire qu'il pourra satisfaire les goûts les plus exigeants.

Il détaille en ce moment une facture de porcelaine, telles que: vases, garnitures de cheminée, théières, porte crayons, tête à tête, services à thé, qui par la richesse et l'élégance des modèles ne le cèdent en rien à ce que l'on peut trouver de mieux sur place.

Il recommande aussi à l'attention des acheteurs un assortiment superbe de bronzes, tels que candélabres, flambeaux, sujets variés pour porte cigares, &c.

Comme par le passé, toutes sa parfumerie sort des premières maisons de Paris et se distingue par la fraîcheur et la bonne qualité des articles.

Il offre aussi à vendre à très bon compte un fort joli article de calèche pour enfant.

En raison des retards qu'il a éprouvés dans la réception de ses marchandises, Victor les offre aux prix les plus réduits pour du comptant.

A vendre en gros, 2 caisses chapeaux de soie première qualité et du dernier genre. [illegible]

Magasins de valeur en vente.

SEPT magasins à trois étages, faisant face aux rues Nouvelle Levée, Tchoupitoulas et Commune, seront vendus à bas prix et à un crédit libéral. S'adresser à J. A. BEARD & MAY, 16 fév Encanteurs, No 8, Arcade Banks

Messieurs les Editeurs:—[illegible] DAVID MOORES comme [illegible] pour la [illegible] de [illegible]; une résidence de seize ans, son expérience comme [illegible] et contracteur pour la réparation des ponts, banquettes, etc, le qualifient pleinement pour remplir les devoirs de la place qu'il sollicite.

Monsieur VINCENT CANTANES, dont le domicile nous est inconnu, est prié de passer au bureau des soussignés, où il apprendra quelque chose qui l'intéresse.

EUG. ROCHEREAU & Co.
9me 17 & 19, rue St Louis

Propriétés à vendre à longs termes.

LA maison et magasin 29, rue Girod, la maison et magasin 161, rue de la Douane, la maison 21, rue Bourgogne. Pour les conditions s'adresser à JAS. E. NORTH, 11, Magasins.

L. BINOCHE,

No 30, rue de Chartres, encoignure Douane.

A L'HONNEUR d'informer les dames qu'il fera, lundi 1er mars, l'ouverture de ses nouveautés de printemps, consistant principalement en Chapeaux de paille, capotes tulle, crêpe, blonde et dentelle, mantelets taffetas, mousseline brodée, dentelle, tulle, [illegible], châles dentelle et crêpe de Chine, cols dentelle style Louis XV et cols mousseline brodée, à plastrons avec manches assorties, robes barège et mousseline avec volants et autres, Bandes et jupons brodés, broderies et soieries de printemps, chaussures fines et [illegible], ombrelles, marquises [illegible] qu'il vendra à des prix extrêmement modérés. 25 fév

Terres du Texas à vendre.

11000 ACRES de terres situées dans la plus belle partie Ouest du Texas, à cinq lieues de Castroville, comté Bexar, et touchant à l'endroit où s'établira cette année la colonie de Black, de New York. Cette propriété est couverte de bois tout [illegible], la rivière San Miguel, ainsi que plusieurs [illegible]. Elle offre de grands avantages à ceux qui voudraient élever des bestiaux. Le plan peut être consulté à notre bureau, aussi que les titres qui sont incontestables. Les conditions sont très avantageuses. M. BARNETT Jr. & Fazar.

Tapis à des prix réduits pour du comptant.

DESIRANT réduire notre grand assortiment de Tapis velours et Bruxelles, Bruxelles trois plis [illegible], nous offrons ces marchandises à des prix réduits.

Nous avons en main un magnifique assortiment de tapis en toile cirée de différentes nuances et qualités. Ainsi que nattes pour fenêtres, paillassons blancs et [illegible] à vendre aux plus bas prix du marché. A. BROUSSEAU & Co, 23, rue de Chartres.

PAUL PERQUIER,

MARCHAND TAILLEUR, a l'honneur d'annoncer [illegible] qu'il vient de recevoir par le navire [illegible] un grand assortiment de marchandises et articles de printemps, telles que draps, casimirs, gilets en soie, [illegible], &c, &c.

Pendant son séjour à Paris, il a fait choix d'un bon coupeur M. Paul Bonnemain. 101, rue de Chartres

MANDEVILLE, le 4 mars 1852.

DES propositions seront reçues au bureau du Maire de Mandeville, pour la construction d'un wharf face [illegible] ville, conformément à un plan qui peut être vu à l'encanteur à L. Laignan à Mandeville. E. LAYTON, Maire

AVIS.

JE suis autorisé par le Conseil de la Municipalité No 3, à donner cinq pour cent d'escompte jusqu'au vingt de ce mois, à tous ceux qui voudront payer en espèces, à mon bureau, leurs taxes pour l'année 1851.

Nouvelle-Orléans, ce 6 mars 1852.
F. DAUBERT, collecteur pour la Municipalité No 3.

SECONDE Cour de District de la Nouvelle Orléans. J. A. Jones & Co, vs. [illegible]. Toutes les personnes ayant des réclamations contre les [illegible] sont priées de les présenter à S. H. THORN, syndic.

ON demande une famille blanche ou créole, un [illegible] ou femme de chambre française [illegible]. S'adresser, Place Lafayette, la grande maison en briques au coin de la rue Ste-Marie, tous les jours entre 8 et onze heures du matin.

Une bonne affaire.

A VENDRE, à des conditions libérales, un CAFE bien achalandé, situé au centre de la Première Municipalité, ayant une clientèle assurée, qui commande sa position. S'adresser à M. Anthony Fernandez, encanteur, rue Toulouse No 11.

VICTOR HEBERT & Cie,

149, *rue de Chartres.*

ABONNEMENT à la Santé Universelle, Guide médical des familles, des cures de campagne, des instituteurs, des dames de charité et des personnes [illegible], sous le patronage de MM. [illegible] Récamier, Rostan, Velpeau, publiée par [illegible], secrétaire de M. Récamier, [illegible] Santé du Peuple, etc.

La SANTE UNIVERSELLE paraît le 10 de chaque mois [illegible]. Prix: $2 PAR AN.

Vor HEBERT & CO.,

149, RUE DE CHARTRES,

REÇU par le Maid of Orleans, un assortiment de registres pour comptabilité, Journaux, GRAND LIVRE de 4, 5 et 6 mains, etc, etc, à double, fournitures en cuivre. Copies de lettres, grand format, etc. 4 ms

MATCHES.

LES ALLUMETTES de J. A. Guillemin rue du [illegible] No 246, [illegible] de M. Larkin de New York, sont à vendre chez J. J. LING No 1, rue de Chartres

A vendre par les soussignés, à des termes aisés:

LINON [illegible] fantaisie, [illegible] toutes les sortes, [illegible], [illegible] imprimée, [illegible], [illegible] Crêpe des laponesses, [illegible] de galerie, [illegible] à carreaux, [illegible] fantaisie, imprimée, [illegible] toile à draps, toile d'Irlande. H. BOYLE & Co., 47, rue de la Douane

NOUVEAUTES,

41, rue du Camp, (au premier)

LE soussigné a l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir un assortiment général de Chapeaux paille et crêpe pour dames, [illegible], Crêpes toutes couleurs, Rubans, Fleurs artificielles, Garnitures, &c &c

Qu'il offre à des prix très réduits, pour du comptant ou bonnes acceptances.

SAAC SAWIN, 44, rue du Camp, (au 1er)

TABAC en feuilles—16 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, de la meilleure qualité, en magasin et à vendre par D. BORNIO, Jnr. 34, Gravier

PICADURA—11 barils de première qualité, venant d'être reçus de la Havane, en magasin et à vendre par D. BORNIO, Jnr 34, Gravier

BOITES en cèdre de 100 et 250 pour [illegible] cents de cigarres venant d'être reçues de la Havane, en magasin et à vendre par D. BORNIO Jr. 34, Gravier

CIGARES DE LA HAVANE—85,000 de toutes grandeurs et qualités et des meilleures et plus choisies marques, en magasin et de vente par D. BORNIO Jr. 34 rue Gravier

CIGARRETTES—6 barils de différentes marques en magasin et à vendre par D. BORNIO Jr, 34, Gravier

CIGARES de la Havane—192,000 cigares, Conchas, Millar, media regalia, trabucos, panetelas, galanes et Londres, venant de sortir de la douane, en magasin et à vendre par D. BORNIO, Jnr. 34, Gravier

Marchandises sèches.

EN magasin et à vendre—Un assortiment de marchandises sèches [illegible], consistant en schalls crêpe, alpaca, mousseline, indiennes, bas de Manille, &c. J. B. STEBANDT, 17 fév—1 m 80, Douane

Cognac Otard Dupuy.

250 FUTAILLES 4me preuve pâle et foncé, 100 de 3me preuve, pâle, de 1825, 100 futailles 4me preuve, pâle et foncé de 1845, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27déc—1m 9, rue de la Douane

Bottes, Souliers et Brodequins.

Un magnifique assortiment [illegible] convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à bas prix à des conditions libérales par G. W. DUNBAR, 5, Magasins.

Bottes, Souliers et Chapeaux—[illegible] en débarquement des navires Norfolk, [illegible] de la goëlette Panne. Aussi 3,000 caisses [illegible] magasin, comprenant un assortiment convenable pour la campagne et la ville, en magasin et à vendre par L. HORRS, successeur de R. G. Horrs, rue de la Douane.

EAU DE VIE—4 quarts pipes eau de vie Et. Godard; 14 demi do J. B. Godard [illegible], 4 octaves do Castillon 1815, 2 demi do 1825, [illegible], 6 demi do Lagrange do; 13 octaves do [illegible], 1832, 19 quarts do, 20 octaves do, 10 quarts do Robin; [illegible] Hill 1815, 10 octaves do; 2nd A Canne; 16 quarts; 10 1/2 do J. J. Dupuy, [illegible] Castillon; 50 do Otard Dupuy; 105 quarts; 10 1/2 de Montelle & Co, 130 do C Marquet, 20 do Lomprey & Co, 10 do Labonnesse & Co, 10 do P Hennessy & Co, [illegible] J. Chevalier; 24 do de la [illegible], à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 8ms 17 & 19, rue St Louis

VIN ROUGE—[illegible] barriques vin rouge Pagrussie, 20 do Château-Margaux; 2 1/2 do Margaux; 10 do St Julien, 30 do St Estèphe; 21 do Montferrand; 802 caisses do St Julien; 56 do Château-Margaux, [illegible] do Château Latour, Château-Lafitte, Château Léoville, Beychevelle et Batailley, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 8ms 17 & 19, rue St Louis

MARCHANDISES DE SAISON.

LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes qu'ils vendront à des prix extrêmement [illegible]:

Mousselines et organdies imprimées: brillanté doux, Jaconat à bandes, haute nouveauté, [illegible] d'Ecosse et jaconat anglais, Jaconas à carreaux et à raies, [illegible] et imprimé; Barège chiné laine, [illegible] unis et à carreaux; Toile du Nord, Mousseline suisse unie et brochée, Mousseline de l'Inde, mull-mull, Jaconat et nansou blancs, Mousseline à jours et à carreaux (pour blouse), Percale brochée, dito unie, Mousseline à meubles, à carreaux, brochés, [illegible], Gingh. fil. Brindo, Toile d'Irlande de $5, $6 à $35 [illegible] la pièce, Toile de Paris de toute qualité, Toile bretonne 4/4, 8/4, 12/4, Toile anglaise de 4/4, 8/4, 10/4, 12/4, 14/4, Bretagne; Brin fil à carreaux, Mérinos français, uni et façonné, Bas et chaussettes anglais, Mouchoirs batiste, Eventails riches &c, &c, &c.

BREJEUX & REGGIO, 26 fév 28, Bourbon

225 de récompense.

SE PARTI MARRON le nègre CHEROKI, âgé de [illegible] ans, taille moyenne, [illegible], [illegible] appartenu à Mr. Larose, [illegible] employé à bord du bateau [illegible] [illegible] la récompense ci-dessus sera payée à celui qui le fera arrêter dans une des geôles de la ville ou [illegible], 300, rue des Remparts.

A VENDRE à l'arrivée des navires Antonia, Cradoc et Calcutta, de Bordeaux: 100 barriques vin rouge de [illegible]; 40 caisses [illegible]; 20 quarts eau de vie cognac. A vendre par P. LORGIE, 67, Vieille Levée

[illegible] 29000 [illegible]